



Commune d'Hermance



# Rapport administratif 2022

Commune d'Hermance





Commune d'Hermance



## Message du Maire

Dans un contexte économique tendu, notamment en raison de l'inflation et de la hausse des coûts de l'énergie, Hermance a néanmoins réussi à bouclier son exercice 2022 de manière positive, avec des charges de 5'878'666 F, pour des revenus de 6'061'764 F, soit un boni de 183'098 F.

Ce différentiel, favorable à la Commune, aurait pu se révéler être plus important sans l'impact négatif conséquent de la revalorisation des immeubles du patrimoine financier sur le compte de résultat. En effet, avec une dépréciation totale de 851'213 F sur deux immeubles, la charge se révèle très lourde et elle n'est que partiellement compensée par les appréciations de autres biens d'un montant de 385'316 F.

Néanmoins, la très bonne maîtrise des charges (dépassement budgétaire de 1%, hors amortissements complémentaires et dépréciation sur créances et estimations fiscales) a permis à la Commune de poursuivre sa politique d'amortissements complémentaires (4'762'005 F depuis 2017) menée dans le but de disposer de nouvelles capacités d'investissement à réaliser ces prochaines années.

En effet, si la commune ne manque pas de projets (Rénovation du club house du TCH, modernisation de l'éclairage public, réalisation d'un maillage EcoPoint, rénovation de l'ancienne école, stade de foot intercommunal, etc), la concrétisation de ceux-ci sera conditionnée à des rentrées fiscales que l'on espère en hausse en égard à l'augmentation, ces dernières années, de la population hermançoise. Bien que tous les indicateurs semblent être au « vert », le taux de notification pour l'année fiscale 2021 de 34% (le plus bas depuis près de 10 ans) contraint

la Commune à rester prudente quant à ses futurs revenus. D'autant que contrairement aux municipalités limitrophes, la manne fiscale extraordinaire, comme la qualifiait la presse genevoise en mars dernier, n'est malheureusement pas arrivée jusqu'au point le plus septentrional du canton.

Karine Bruchez

Maire



*BRUCHEZ Karine, Maire*

*RENAUD Pascal, Adjoint au Maire*

*TAGLIABUE Philippe, Adjoint au Maire*





Ont siégé en 2022:

*BACH Catherine (Vice-Présidente jusqu'au 31.05.2022  
et réélue du 01.06.2022 jusqu'au 31.05.2023)*

*BELENGER BRECHET Nathalie*

*BLANC MEYLAN Anahita*

*GILLIAND Nathaniel*

*HENTSCH Christophe*

*MÉGEVAND Denis (Président jusqu'au 31.05.2022 et  
réélu du 01.06.2022 jusqu'au 31.05.2023)*

*NEJAR Yvan*

*PFÖRTNER Olivier*

*RUDLOFF Philippe*

*SALMINA Virginie*

*SCHNEEBELI Roland-Daniel*

*TOURETTE Stéphanie*

*de PESCARA Louis*

*PION Chrystel, Secrétaire du Bureau du Conseil*



*Le Conseil municipal constitue l'autorité délibérative de la commune. Sur proposition de l'Exécutif communal, il vote le budget annuel de la commune et les impôts (notamment le taux du centime additionnel) servant à le financer. Le Conseil municipal se prononce sur les investissements, il émet des préavis communaux en matière d'aménagement du territoire, il adopte les règlements de portée générale.*



Au cours de l'année 2022, le Conseil municipal a tenu **9 séances**. Il a délibéré sur les sujets suivants :

[01.02.2022](#)

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

[08.03.2022](#)

Cette séance a été annulée.

[12.04.2022](#)

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

[10.05.2022](#)

**Délibération** relative à l'approbation des comptes 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021.

**Délibération** relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 238'000.-- pour la construction du Club House du Tennis Club d'Hermance, sur les parcelles n°310 et 1415 dites « Vers les Marais » sises sur la Commune de Chens-sur-Léman (F).

**Délibération** relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 5'000.- en vue de subventionner la manifestation « 50ème +1 » du Hermance Région Rugby Club.

**Délibération** relative à la suppression de la dette de la société du Sauvetage envers la Commune d'Hermance.

**Résolution** relative à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) afférente à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de CHF 6'200'000.- au titre de participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022.

[21.06.2022](#)

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

[20.09.2022](#)

**Délibération** relative à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de CHF 7'500.- en vue d'initier un audit énergétique des installations d'éclairage public de la commune.

[18.10.2022](#)

**Délibération** relative à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de CHF 14'500.- pour la qualification et la correction du raccord de la chambre 114 EU, sur le réseau secondaire au chemin du Crêt-de-la-Tour.

[15.11.2022](#)

**Délibération** relative aux indemnités allouées dès 2023 au maire et aux adjoints.

**Délibération** relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023.

**Délibération** relative à l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

**Délibération** relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

**Délibération** relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 226'346.- dans le but de réaliser un amortissement complémentaire extraordinaire en 2022.

[13.12.2022](#)

Cette séance a été annulée.

Local de vote  
Votations



Commune d'Hermance



Le local de vote est présidé par Monsieur David VIDONNE (suppléant: Denis MEGEVAND), vice-président par Monsieur Maxime LEY (suppléant: Olivier PFORTNER), le local de vote a fonctionné à **3 reprises** en 2022 (13.02.2022, 15.05.2022 et 25.09.2022).





La loi sur l'administration des communes prévoit deux types de commissions:

**-Les commissions permanentes**, déterminées en début de législature et qui œuvrent tout au long de l'année.

**-Les commissions ad hoc**, créées en cours de législature pour traiter d'un objet particulier.

Les commissions émettent des préavis destinés au Conseil municipal. Leurs séances ne sont pas publiques.

Seule la commission des finances est obligatoire.

#### ■ Commission des Finances

Karine Bruchez (Exécutif) / Yvan Nejar (président) / Nathaniel Gilland (vice-président) / Bach Catherine (membre) / Hentsch Christophe (membre) / Pfortner Olivier (Membre)

Commission réunie les: 25.04.22 / 07.11.22

Sujets traités: Comptes 2022 / Investissement Tennis Club d'Hermance - Réflexion sur la participation communale aux infrastructures des clubs / Crédit budgétaire supplémentaire - 50 ans du HRRC / Budget de fonctionnement 2023 / Proposition d'achat de terrains à Chens-sur-Léman

#### ■ Commission culture, sports, manifestations et loisirs

Pascal Renaud (Exécutif) / Olivier Pfortner (Président) / Anahita Blanc Meylan (Vice-présidente) / Stéphanie Tourette (membre) / Nathalie Belenger Brechet (membre) / Virginie Salmina (membre) / Louis de Pescara (membre).

Commission réunie le: 28.02.22/28.03.22/23.05.22/12.09.22/17.10.22

Sujets traités: Manifestations, Association Coherence, Budget projets 2023, audition projet de maturité pour Alexandra Périat et Angelina Holzer

#### ■ Commission de l'urbanisme, des constructions et de l'aménagement

Philippe Tagliabue (Exécutif) / Yvan Nejar (Président) / Anahita Blanc Meylan (membre) / Christophe Hentsch (membre) / Philippe Rudloff (membre) / Nathaniel Gilland (membre).

Commission réunie le: 31.01.22/01.03.22/30.08.22/03.11.22

Sujets traités: Aménagement de la Plage, du Quai et ses abords / Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 7'500,- pour la mise en œuvre d'un audit énergétique des installations d'éclairage public d'Hermance / Cession de parcelles à Chens-sur-Léman.

#### ■ Commission des routes et espaces verts

Pascal Renaud (Exécutif) / Nathaniel Gilland (Président) / Louis de Pescara (Vice-président) / Catherine Bach (membre) / Nathalie Belenger-Brechet (membre) / Denis Mégevand (membre).

Commission réunie les: 05.04.22/28.06.22

Sujets traités: Autorisations barrière de l'école et Crêt-de-la-Tour / Bornes électriques / Circulation sur le Quai / Suivi étude sur la modération de la vitesse sur la Bourg-Dessous / Etude Eco-points / Retour Voie Verte avec Anières / Rack à paddles / Parking à l'entrée du village et signalétique.

#### ■ Commission Développement durable, environnement et agriculture

Philippe Tagliabue (Exécutif) / Denis Mégevand (Président) / Virginie Salmina (Vice-présidente) / Catherine Bach (membre) / Nathalie Belenger Brechet (membre) / Louis de Pescara (membre).

Commission réunie les: 25.01.22/22.02.22/29.03.22/26.04.22/07.06.22/26.09.22

Sujets traités: Projet abeilles - installation de ruches / Nuit des étoiles 2022 / Clean Up Day sur les rives et dans le village / Campagne sensibilisation 2022 contre le littering des mégots de cigarettes /

#### ■ Commission Scolaire et Social

Karine Bruchez (Exécutif) / Stéphanie Tourette (Présidente) / Philippe Rudloff (membre) / Christophe Hentsch (membre) / Yvan Nejar (membre) / Virginie Salmina (membre)

Commission réunie les: 21.02.22/14.03.22/28.04.22/13.06.22/05.09.22/11.10.22

Sujets traités: Rôle de la commission / Présentation des dossiers / Budget 2022 / Promotions / Manifestation Fête Indienne / Règlement des sociétés / Projets APEH (Sapin, Noël, autres) / Fête de fin d'année (Escalade et Noël) / Solidarité Ukraine / Aide Humanitaire.

#### ■ Toute commissions réunies

Karine Bruchez (Exécutif) / Pascal Renaud (Exécutif) / Philippe Tagliabue (Exécutif) / Nathalie Belenger Brechet (membre) / Louis de Pescara (membre) / Denis Mégevand (membre) / Yvan Nejar (membre) / Olivier Pfortner (membre) / Virginie Salmina (membre) / Stéphanie Tourette (membre) / Catherine Bach (membre) / Olivier Bailly (membre) / Nathaniel Gilland (membre) / Christophe Hentsch (membre) / Anahita Blanc (membre)

Commission réunie les: 01.06.22

Sujet traité: Aménagement de la Plage et de ses abords (Quai)



En 2022, l'effectif de l'administration se compose de la manière suivante:

1 Secrétaire générale à 100% (Mme Chrystel Pion)

3 Assistantes administratives - réceptionnistes :

- ◆ Une assistante administrative-réceptionniste à 100% (Mme Catarina Osorio)
- ◆ Une assistante administrative-réceptionniste à 60% (Mme Donika Merlino)
- ◆ Une assistante administrative-réceptionniste à 50% (Mme Stéphanie Mévaux)

**Soit, 3.10 au 31.12.2022 équivalent plein temps (ETP) pour l'administration**

1 Comptable à 20% (Mme Anne-Françoise Morel)

1 Responsable technique à 100% (M. Mathieu Dardel)

**Soit, 1.2 équivalent temps plein (ETP)**

2 Concierges à 100% (Mme Zorica Milincic et M. Jeremy Guido)

2 Cantonniers à 100% (M. José Neves & M. Jérôme Biemann)

1 Intendante à 35 % (Mme Florence Neiveyans)

**Soit 4.35 équivalent temps plein (ETP) au service technique**

Sous la responsabilité du Secrétaire général, l'administration assume comme tâches principales:

- Le soutien aux autorités municipales dans l'exercice de leur fonction (exécutif & délibératif) ainsi que la mise en oeuvre des décisions prises par celles-ci,
- La gestion financière (budget) et administrative (RH, organisation générale, relations avec les tiers, etc.),
- La délivrance de prestations relevant de ses obligations (médailles de chiens, cartes d'identité, attestations à la population, etc) ainsi que celles entrant dans les politiques publiques décidées par les autorités (cartes journalières CFF, aides financières diverses, logement, prévention, utilisation des salles, location matériel, etc.),
- La mise en place et l'accompagnement des projets de petite et grande importance dans le cadre des développements prévus.
- Une intendante pour le parascolaire qui a pour mission le service du repas de midi pour les écoliers d'Hermance;

- Les collaborateurs du service technique assurent l'entretien des espaces verts, voiries communales, infrastructures et bâtiments communaux. Ils participent également à la mise en place et assurent la bonne conduite des manifestations communales.



J. Guido



Les prestations d'état civil pour Hermance sont délivrées au sein de l'office intercommunal « Campagne & rive gauche du Lac », sis à Vézenaz.

Celui-ci a enregistré pour Hermance:



2021: 17 mariages et 0 partenariat

2022: 21 mariages et 0 partenariat



2021: 0 naissance et 0 reconnaissance

2022: 0 naissance et 3 reconnaissance



2021: 8 décès

2022: 19 décès



### Corps enseignant 2021-2022 / 2022-2023

Valérie Laborde Robert (1P-2P) / Anne Dolle-Escudie (1P-2P) / Marion Fonjallaz (3P-4P) / Fanny Schaerer (3P-4P) / Christine Brentini (4P-5P) / Andrea Parada (6P-7P) / Mario Crettenand (7P-8P).

Florence Manoukian (Anglais) / Alexandra Kobel (Sciences humaines).

Catherine Queille (Arts visuels) / Florence Perraudin (Education musicale) / Laura Cheyroux Hocquet (rythmique) / Catherine Dechevrens (Education physique).



### Parascolaire

Les cuisines scolaires sont livrées quotidiennement par le Restaurant du Quai. Sous l'encadrement des animatrices du GIAP et de leur responsable, M. Jost, avec le concours de l'intendante Mme F. Neiveydans, ce sont pas moins de 9'568 repas qui ont été servis aux enfants et aux animatrices.

### Bibliobus

Nous notons pour cette année une forte baisse de presque tous les indicateurs hormis les inscriptions jeunesse qui ont augmenté. Le nombre de tournées est resté stable avec en moyenne une tournée par mois. Quant à la moyenne des prêts/tournée, celle-ci a légèrement baissé tout comme la fréquentation.



	2021	2022	Ecart 21-22
Prêts Adulte	165	122	-26%
Prêts Jeunesse	595	539	-9%
<i>Total Prêts</i>	760	661	-13%
Inscription adulte	7	3	-57%
Inscription jeunesse	2	6	200%
<i>Total inscription</i>	9	9	0%
Nb de tournées	12	12	0%
Moyenne Prêts/tournée	63.3	55.1	-13%
Fréquentation	213	179	-16%
Nb de personnes /tournée	17.8	14.9	-16%



## Petite enfance

### La crèche L'île aux Mômes

Groupement intercommunal de la petite enfance CoHerAn & CO (Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive) (GIPEC)

#### Faits marquants

Durant l'année 2022, nous avons fêter la première bougie pour l'île aux mômes Corsier et Vézenaz 2.

La Direction de l'île aux mômes Vézenaz 1 a changé, nous accueillons depuis le 1er mars 2023, Mme Anne Pernet. Avec son arrivée, la crèche va pouvoir repartir sur de nouveaux projets et regagner ainsi ses lettres de noblesse ! Mme Dorothée Niess a pris le poste de Directrice de Vézenaz 2 et Gaël Baeriswyl continue comme directeur à Corsier.

L'équipe cuisine/intendance, c'est modifiée Firkite, Nesrine et Thierry - le chef de cuisine nous ont rejoints durant 2022.

#### Formation

Comme vous le savez, l'île aux mômes est une entreprise reconnue formatrice. Dans les trois sites, nous formons 8 apprentis (7 dans le domaine de la petite enfance et une AFP en cuisine), ainsi que des stagiaires venant des écoles professionnelles de Genève et Lausanne mais également de France.

Nos portes sont ouvertes aussi aux stages obligatoires du Cycle d'orientation. Nous avons eu le plaisir d'accueillir des adolescentes ayant fréquentés la crèche en tant qu'enfant !

Nous collaborons également avec le chômage et la formation FO 18.

La finalité : former nos futurs collaborateurs et collaboratrices !

#### La pénurie de personnel, une problématique majeure dans le domaine de la petite enfance

En 2022, avec l'ouverture de 8 structures d'accueil de la petite enfance sur le canton, la pénurie de professionnel est une vraie réalité. Depuis plus de 15 ans, nous manquons d'éducatrices et éducateur de la petite enfance et le recrutement hors de nos frontières, ne suffit même plus à répondre aux besoins en personnel formé dans le canton.

Depuis des années, l'école ne forme pas assez de professionnels pour couvrir les besoins du terrain. Dans ce contexte, nous sommes régulièrement en situation très tendue pour répondre aux exigences de taux d'encadrement fixé par les normes cantonales et les équipes souffrent de cette situation.

Durant l'année 2022, nous avons dû organiser deux sessions de recrutements sous forme de speed dating afin de créer un pool de remplacement. Plus de 30 personnes ont pu bénéficier d'une convention de formation avec l'île aux mômes. Largement insuffisant en période de maladie hivernale. Pour mémoire, environ 100 collaboratrices et collaborateurs travaillent au sein des crèches L'île aux Mômes pour accueillir 250 enfants par année.

Parmi les personnes engagées pour effectuer ces remplacements, la majorité n'a pas de formation spécifique dans le domaine de la petite enfance ou des formations avec un niveau d'étude qui ne répond pas aux exigences cantonales (CAP petite enfance en France, par exemple).

Ce manque de personnel dans le domaine, pose un vrai problème et nous sommes reconnaissants envers les membres du bureau du GIPEC des actions qu'ils mènent pour régler ce problème.

Nous tenons à remercier toutes les personnes et institutions qui nous permettent d'effectuer un travail de qualité au quotidien auprès des enfants et des familles.

Anne Nagy

Cheffe de service



Les enfants en sortie dans les champs.



Les enfants en visite chez les pompiers.



## Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Hermance CP32

João **Gilberto**, Capitaine

Horacio **Rodrigues**, Premier Lieutenant

Alexandre **Cornut**, Fourrier

Cédric **Borgeal**, Caporal

Celso **Antunes**, Caporal

Tatiana **Bordea**, Caporal

Alejandro **Viveros**, Caporal

Nicolas **Boyer**, Sapeur

Sophie **Courtin**, Sapeur

Olga **Fayad**, Sapeur

Jeremy **Guido**, Sapeur

Stéphane **Holzer**, Sapeur

Hubert **Odend'Hal**, Sapeur

Martin **Damary**, Sapeur

Céline **Pinho Rodrigues**, Sapeur

Florian **Chenevard**, Aspirant





L'année 2022 fut marquée par un retour à la « normal » du quotidien par l'abandon progressif des différentes mesures et contraintes liées à la pandémie du COVID-19. De ce fait et plus particulièrement, la présence de la police municipale lors de manifestations communales, des très nombreuses séances en présentiel a repris un rythme régulier.

Au niveau des ressources humaines de la police municipale, il n'y a pas eu de changement ou d'engagement de force supplémentaire. Toutefois, il est à relever les absences de longues durées d'une agente du contrôle du stationnement et de l'une des patrouilleuses scolaires de la commune de Collonge-Bellerive.

Il a fallu pallier à l'absence de la patrouilleuse scolaire par une présence accrue des agents (police municipale et contrôleur du stationnement), tâche chronophage qui a eu pour effet l'impossibilité d'assurer certaines missions. Toutefois, les missions essentielles au service de la population ont été assurées par les agents durant cette période.

Pour rappel, la police municipale est composée de 6 agents (un responsable, un adjoint et 4 appointés), 1,5 contrôleur du stationnement, 1 adjointe administrative. Cet effectif a la charge de 8 communes (Collonge-Bellerive, Anières, Choulex, Corsier, Gy, Hermance, Jussy et Meinier).

L'équipe des contrôleurs du stationnement a été renforcée pour la deuxième année consécutive durant les mois de mai à septembre par l'engagement temporaire de deux agents supplémentaires. Ces derniers sont à la charge des communes riveraines du lac (Collonge-Bellerive, Anières, Corsier et Hermance). Ils sont engagés avec un taux d'activité de 50% pour une présence sur le terrain exclusivement du vendredi après-midi au dimanche en début de soirée.

Pour revenir sur les séances auxquelles la police municipale participe, elles contribuent au maintien des relations, des échanges d'information et de coordination avec les différents services communaux, cantonaux et autres. Ci-dessous une liste non exhaustive de ces dernières :

- Séance trimestrielle de coordination avec la police cantonale (POLCANT), les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et le service des affaires sociales ;
- Séances hebdomadaires de coordination avec le poste de la Pallanterie (POLCANT) ;
- Séances mensuelles avec les responsables des polices municipales du canton (17 communes) ;
- Séances mensuelles opérationnelles Police de proximité (POLPROX) et responsables des polices municipales ;
- séances avec les différents services des communes partenaires ;
- Séances de préparation pour l'encadrement de manifestations (communales et cantonales (marathon, triathlon, etc).

A ce sujet, a eu lieu sur le territoire du canton de Genève la 12<sup>ème</sup> conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce du 12 au 15 juin 2022. Cette conférence a nécessité un dispositif de sécurité de grande ampleur impliquant un grand nombre de partenaires (police, protection civile, logistique, TPG, Mission permanent de la Suisse auprès de l'ONU et armée).

Pour ce faire, les polices municipales ont pleinement participé à ce dispositif par le biais d'un arrêté du Conseil d'Etat qui passe ainsi les polices municipales sous commandement cantonal. Pendant la durée de la conférence, un effectif minimum de la police municipale de Collonge-Bellerive a été maintenu afin d'assurer les réquisitions sur les communes partenaires.

Au mois de septembre les autorités communales de Gy et Jussy ont organisé un « café-police » à l'attention de ses habitants afin de répondre et échanger sur leurs diverses préoccupations en matière de sécurité, d'incivilités et autres sujets pouvant les interpellier.

Les agents de la police municipale en collaboration avec la police cantonale de la Pallanterie ainsi que les gardes-ruraux des 7 communes de Seymaz région ont participé activement à cet événement.

Ce concept vient d'Amérique du Nord qui existe aujourd'hui sur la commune de la Ville de Genève et à Crans-Montana en Valais, depuis plus de 5 ans. Il permet à chacun d'évoquer certains problèmes du quotidien sans le caractère formel d'un poste de police.

Il faut souligner que la collaboration avec le poste de la Pallanterie est toujours excellente. Elle permet des synergies communes telles que l'organisation de contrôles de circulation sur les différents chemins et routes interdits à la circulation routière sur les communes, l'encadrement lors de manifestations communales, etc.

Hormis les tâches spécifiés dans la loi sur la police municipale et de son règlement d'application, les agents en effectuent d'autres, probablement peu connues de la population. En voici certaines :

- Transport de chiens (propriétaire introuvable ou injoignable) à la fourrière cantonale à Collex ;
- Mise en place et suivi administratif d'un radar pédagogique (uniquement commune de Collonge-Bellerive) ;
- Contrôle et suivi de la taille des haies ;
- Transport des objets trouvés au Service cantonal des objets trouvés à Rive
- Acheminement d'animaux morts (chats, fouines, etc) au Centre intercommunal des déchets carnés à Carouge
- Enlèvement d'épaves vélos sur la voie publique ;
- Mise en place de l'affichage officiel sur les différents emplacements (uniquement commune de Collonge-Bellerive) ;
- Gestion dans la mesure du possible des conflits de voisinage ;
- Transfert des plaques d'immatriculation perdues à l'Office cantonal des véhicules ;
- Contrôle de vie pour valider un certificat de vie ;
- Mise en place d'un dispositif de signalisation routière dans le cadre de manifestations communales (uniquement commune de Collonge-Bellerive) ;
- Aide à la remise en place du bétail dans l'enclos lors de fuite.



Durant l'année 2022, 9'749 amendes d'ordre ont été délivrées sur l'ensemble des communes dont 5'336 sur Collonge-Bellerive, 658 sur Anières, 446 sur Choulex, 582 sur Corsier, 151 sur Gy, 2'013 sur Hermance, 149 sur Jussy et 414 sur Meinier. A relever que les contrôleurs du stationnement saisonniers ont apposé durant leur engagement, 2'871 amendes d'ordre.

En début de chaque année, l'intégralité du produit des amendes ordre est versée aux communes partenaires en fonction du lieu de l'infraction. A noter que l'encaissement du produit de ces dernières peut s'étendre sur plusieurs années à l'instar des impôts cantonaux et communaux.

En chiffres cela représente CHF 26'380.00 pour Anières, CHF 24'760.00 pour Choulex, CHF 23'880.00 pour Meinier, CHF 77'433.00 pour Hermance, CHF 5'940.00 pour Gy, CHF 24'310.00 pour Corsier, CHF 7'160.00 pour Jussy et CHF 231'360.00 pour Collonge-Bellerive.

Denis Mégevand, Sergent-major, Chef de poste

Police municipale

Chemin du Vieux-Vésénaz 35 - 1222 Vésénaz - T. 022 752 52 52

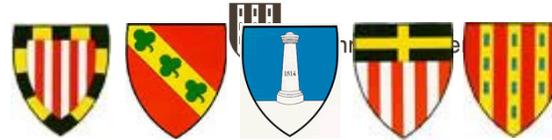
apm@collonge-bellerive.ch

*La réception est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.*



Commune d'Hermance



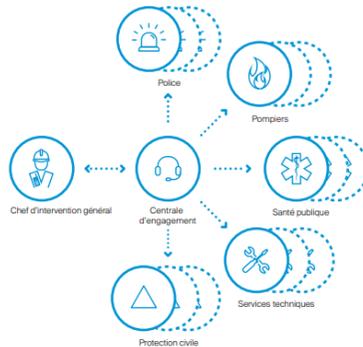


## Rapport Annuel ORPC Lac 2022

### Engagement de la Protection Civile (PCi)

La protection civile peut être convoquée pour divers types d'interventions, et en particulier, en cas d'événement majeur, de catastrophe ou de situation d'urgence, comme nous l'avons vécu ces dernières années. Elle peut être engagée aussi, dans le cadre des cours de répétition, pour :

- ◆ prévenir, par des mesures visant à empêcher ou réduire des dommages
- ◆ effectuer des travaux de remise en état après des événements dommageables
- ◆ renforcer les interventions en faveur de la collectivité.



### Bases légales

- ◆ Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1).
- ◆ Ordonnance sur la protection civile (OPCi; RS 520.11).
- ◆ Nos statuts signés par les autorités communales.

### Notre organisation

La PCi reflète le fédéralisme et la réglementation au niveau de la Confédération, du canton et des communes. La Confédération émet des prescriptions légales, soutient les cantons et assume certaines tâches, notamment dans les domaines de la coordination et de la formation ou des systèmes d'alarme et de communication. Le Canton de Genève, via l'Office cantonal de la protection civile et des affaires militaires (OCPPAM) est responsable de l'organisation, de la formation, de la préparation et de l'intervention de la PCi. Les communes faisant partie de l'ORPC Lac assurent son fonctionnement.

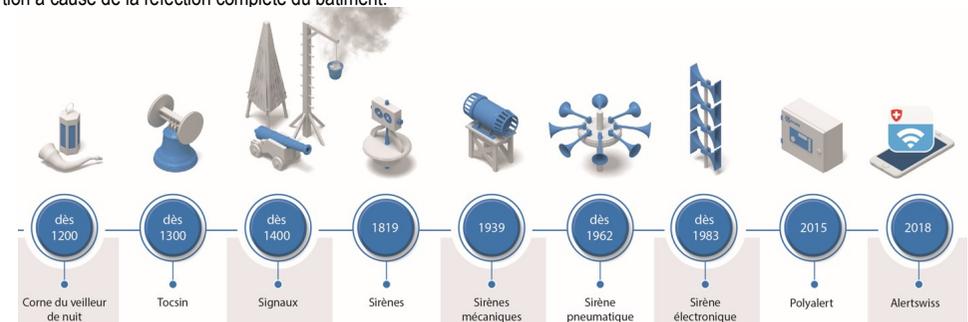
Nous avons la taille d'une petite compagnie, avec nos propres services de logistique, d'assistance, d'aide à la conduite, de protection des biens culturels et d'appui, placés sous la conduite d'un commandant de compagnie et de son état-major. Suite à l'entrée en vigueur de la loi LPPCi, le 01.01.2021, notre effectif a diminué d'environ 30%, pour un nombre de 120 membres.

### Nos activités en 2022 – un semblant de retour à la normalité

Nous avons démarré l'année dans la suite de la lutte contre la pandémie Covid-19, étant engagés du 4 janvier au 13 février 2022, ce qui a constitué la troisième convocation à l'échelle nationale, cette fois-ci limitée au 31.03.2022. L'effectif était de 20 personnes/jour pour couvrir des travaux de soutien logistique au centre de vaccination M3, route de Chêne, et dans les cliniques et permanences d'Onex et de Plainpalais. Plus de 500 jours de travail ont été effectués. L'Office Fédéral de la Protection de la Population (OFPP) amorçait une détente des mesures de protection quelques semaines après. Son dernier rapport du 06.10.2022 recommandait la vaccination de rappel, en priorité pour les personnes vulnérables et aux professionnels de la santé.

### Alarme : Test annuel

Le 2 février 2022 déclenchement général via la Centrale d'engagement et l'application **AlertSwiss**, téléchargeable sur smartphone <https://www.alertswiss.ch> qui rassemble les principales informations sur les événements qui surviennent en Suisse. Tout le dispositif de l'ORPC Lac a bien fonctionné, à l'exception de la sirène placée sur la Mairie d'Anières, en raison de son inactivation à cause de la réfection complète du bâtiment.





## Début du conflit en Ukraine

Lancement d'une pré-alarme dès le début du conflit le 20 février, suivie de l'opération « Hospitium » le 5 mars, pour prendre des mesures de mise à l'abri, d'accueil des réfugiés et déclencher différentes planifications y compris la protection atomique et radiologique.

La PCi a été convoquée par le Conseil fédéral pour soutenir l'hébergement d'urgence des réfugiés.



Mise à disposition d'une feuille d'information consultable sur le site internet de l'OFPP (actualisée en fonction de l'évolution de la situation).

## Travaux au Vallon d'Hermance

<https://www.vallonhermance.net>

Retour dans ce cadre naturel sous le conseil d'un membre de la Fondation du Vallon pour une remise en état du sentier à différents endroits, la pose d'une barrière en amont et la suppression du fil barbelé dans diverses parcelles.



## Cours de répétition en février, avril, juin et octobre 2022

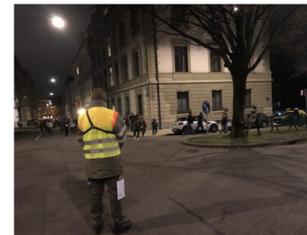


Pour des travaux tels que : inspection et entretien d'**abris publics** ; contrôle d'**abris privés** à Anières ; mise à jour des concepts opérationnels d'intervention en matière **nucléaire, radiologique, biologique et chimique** ; révision du concept de sauvegarde des **biens culturels** et inventaire par catégorie d'importance ; révision du **matériel** de production de courant.

## Points de rencontre d'urgence

Préparation d'un concept opérationnel pour ce type de lieu polyvalent, servant à accueillir la population touchée en cas d'événement ou risque majeur, tel que black-out.

Le Conseil fédéral a lancé une campagne sous le slogan « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas » <https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home.html>



## Escalade

Intervention en faveur de la collectivité, le samedi 3 décembre, pour sécuriser le parcours du Walking au centre-ville, avec une participation de plus de 7000 marcheurs/ses.

## Réforme de la PCi

Réforme relancée suite au rapport de la cour des comptes pour réduire le nombre d'organisations PCi, clarifier les activités et assurer une gouvernance adéquate. Toutes ces recommandations ont été acceptées par l'OCPPAM et l'Association des Communes Genevoises (ACG) pour une mise en place vers 2024.

Pour toutes questions ou besoin d'information concernant la Protection Civile, prière de contacter le Commandant Erwin Leitner à l'Office intercommunale de l'ORPC Lac, chemin des Rayes 3, CP 231, 1222 Vésenaz. Tél. : 022.840.44.98, e-mail [orpclac@collonge-bellerive.ch](mailto:orpclac@collonge-bellerive.ch)





GAS Global Audit Services SA, Genève

Finances  
Révision des comptes



Commune d'Hermance



Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022  
à l'attention du conseil municipal de la  
COMMUNE D'HERMANCE

Genève, le 22 mai 2023

Mesdames et Messieurs,

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la COMMUNE D'HERMANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de fonctionnement, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales. Nous relevons cependant que suite à un problème informatique (décrit en annexe 9) les résultats cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 diffèrent du CHF 1'410 par rapport à ceux du 31 décembre 2021.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la COMMUNE D'HERMANCE, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

#### Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce

que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

GAS Global Audit Services SA

Alain Gimmi

Expert réviseur agréé  
Réviseur responsable

Anthony Conte

Expert réviseur agréé



	Charges 2022			Revenus 2022		
	Budget	Compte	Disponible	Budget	Comptes	Ecart
Conseil municipal	81'500	58'213	23'287	0	0	0
Exécutif	144'700	138'000	6'700	0	0	0
Services généraux & divers	1'240'350	1'128'306	112'044	7'000	877	-6'123
Immeubles du patrimoine admin.	394'107	433'184	-39'077	21'971	18'543	-3'428
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>1'860'657</b>	<b>1'757'705</b>	<b>102'952</b>	<b>28'971</b>	<b>19'752</b>	<b>-9'219</b>
Sécurité privée & municipale	121'000	120'311	689	50'000	77'433	27'433
Etat civil & divers	21'580	18'727	2'853	8'000	6'236	-1'764
Service du feu	141'910	131'562	10'348	9'500	0	-9'500
Protection civile	9'200	8'792	408	0	0	0
<b>SECURITÉ &amp; ÉTAT CIVIL</b>	<b>293'690</b>	<b>279'393</b>	<b>14'297</b>	<b>67'500</b>	<b>83'669</b>	<b>16'169</b>
Ecole de musique	20'000	20'000	0	0	0	0
Ecole d'Hermance (bâtiment)	90'550	90'519	31	0	268	268
Accueil de jour	277'400	259'160	18'240	127'933	108'833	-19'100
Ecole obligatoire (subventions)	33'800	22'145	11'655	2'000	918	-1'082
<b>ENSEIGNEMENT &amp; FORMATION</b>	<b>421'750</b>	<b>391'824</b>	<b>29'926</b>	<b>129'933</b>	<b>110'018</b>	<b>-19'915</b>
Encouragement à la culture	136'582	98'548	38'034	20'000	12'705	-7'295
Sports	101'479	99'905	1'574	0	0	0
Loisirs	175'900	82'048	93'852	90'000	64'956	-25'044
<b>CULTURE, SPORT &amp; LOISIRS</b>	<b>413'961</b>	<b>280'501</b>	<b>133'460</b>	<b>110'000</b>	<b>77'661</b>	<b>-32'339</b>
<b>SAUVETAGE</b>	<b>35'700</b>	<b>52'313</b>	<b>-16'613</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



	Charges			Revenus		
	Budget	Compte	Ecart	Budget	Comptes	Ecart
Familles & jeunesse	366'200	344'148	22'052	13'783	29'829	16'046
Aide sociale & domaine de l'asile	59'164	34'319	24'845	1'500	0	-1'500
Action d'entraide à l'étranger	12'000	22'952	-10'952	0	0	0
<b>SECURITÉ SOCIALE</b>	<b>437'364</b>	<b>401'420</b>	<b>35'944</b>	<b>15'283</b>	<b>29'829</b>	<b>14'546</b>
Routes communales	296'355	362'191	65'836	62'000	74'978	12'978
Transports publics	25'910	25'888	22	12'000	9'083	-2'917
<b>TRANSPORTS</b>	<b>322'265</b>	<b>388'079</b>	<b>65'814</b>	<b>74'000</b>	<b>84'061</b>	<b>10'061</b>
Fontaines & traitement des eaux	150'295	150'859	-564	42'262	42'801	539
Gestion des déchets	260'765	250'665	10'100	11'947	4'744	-7'203
Protection espèces, paysage et environnement	9'150	6'800	2'350	800	640	-160
Cimetière	5'300	1'624	3'676	2'000	670	-1'330
<b>PROTECTION ENVIRONNEMENT &amp; AMÉNAGEMENT</b>	<b>425'510</b>	<b>409'948</b>	<b>15'562</b>	<b>57'009</b>	<b>48'855</b>	<b>-8'154</b>
<b>REDEVANCE SIG</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>65'000</b>	<b>57'610</b>	<b>-7'390</b>
Impôts & fiscalité	317'214	697'750	-380'536	3'801'055	4'597'086	796'031
Administration fortune & dette	50'000	61'964	-11'964	16'500	45'866	29'366
Biens-fonds du patrimoine financier	315'520	1'157'770	-842'250	527'895	906'818	378'923
Taxe Co2	0	0	0	1'000	538	-462
<b>FINANCES &amp; IMPÔTS</b>	<b>682'734</b>	<b>1'917'484</b>	<b>-1'234'750</b>	<b>4'346'450</b>	<b>5'550'308</b>	<b>1'203'858</b>
<b>TOTAL DES CHARGES &amp; REVENUS</b>	<b>4'893'631</b>	<b>5'878'666</b>	<b>-985'035</b>	<b>4'894'146</b>	<b>6'061'764</b>	<b>1'167'618</b>
<b>EXCÉDENTS</b>		<b>183'098</b>				

Finances  
Répartition des  
charges



Commune d'Hermance



BILAN AU		1er janvier 2022	31 décembre 2022
<b>1</b>	<b>Actif</b>	<b>38 143 023.31</b>	<b>38 123 466.38</b>
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>28 988 047.20</b>	<b>29 111 319.30</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	4 547 090.70	4 475 226.46
101	Créances	1 956 361.83	2 351 530.15
104	Actifs de régularisation	306 920.01	235 443.95
107	Placements financiers	201 267.00	225 990.00
108	Immobilisations corporelles PF	21 790 496.71	21 637 217.79
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	185 910.95	185 910.95
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>9 154 976.11</b>	<b>9 012 147.08</b>
140	Immobilisations corporelles du PA	8 792 166.11	8 664 337.08
142	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
144	Prêts	15 000.00	0.00
145	Participations, capital social	347 810.00	347 810.00
<b>2</b>	<b>Passif</b>	<b>38 143 023.31</b>	<b>38 123 466.38</b>
<b>20</b>	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>12 464 210.52</b>	<b>12 261 555.79</b>
200	Engagements courants	164 168.61	319 817.24
201	Engagements financiers à court terme	4 473 881.95	301 100.00
204	Passifs de régularisation	199 448.11	400 174.65
205	Provisions à court terme	972 705.20	950 438.00
206	Engagements financiers à long terme	6 468 095.70	10 104 114.95
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	185 910.95	185 910.95
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>25 678 812.79</b>	<b>25 861 910.59</b>
291	Fonds	21 884.1	21 788.1
299	Excédent/découvert du bilan	25 656 928.69	25 840 122.49

Description	Comptes 31.12.2021	Budget 2022	Comptes 31.12.2022
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>4 392 605.69</b>	<b>4 545 111.00</b>	<b>4 471 044.12</b>
30 Charges de personnel	1 091 371.23	1 207 650.00	1 130 483.90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1 423 520.15	1 545 395.00	1 625 614.62
33 Amortissements du patrimoine administratif	715 840.28	502 142.00	468 548.96
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00
36 Charges de transfert	1 161 874.03	1 289 924.00	1 246 396.64
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>5 298 955.55</b>	<b>4 148 780.00</b>	<b>4 906 565.91</b>
40 Revenus fiscaux	4 840 466.00	3 784 535.00	4 574 424.35
41 Patentes et concessions	0.00	0.00	0.00
42 Taxes	359 230.66	235 100.00	225 593.48
43 Revenus divers	500.00	0.00	683.05
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00
46 Revenus de transfert	98 758.89	129 145.00	105 865.03
47 Subventions à redistribuer			
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>906 349.86</b>	<b>396 331.00-</b>	<b>435 521.79</b>
34 Charges financières	402 561.39	348 520.00	1 203 325.52
44 Revenus financiers	9 723 075.92	745 366.00	1 155 198.17
<b>Résultat financier</b>	<b>9 320 514.53</b>	<b>396 846.00</b>	<b>48 127.35-</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>10 226 864.39</b>	<b>515.00</b>	<b>387 394.44</b>
38 Charges extraordinaires	3 672 790.33	0.00	204 296.64
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>3 672 790.33-</b>	<b>0.00</b>	<b>204 296.64-</b>
<b>RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>6 554 074.06</b>	<b>515.00</b>	<b>183 097.80</b>



Commune d'Hermance



	Comptes au 31.12.21	Budget 2022	Comptes au 31.12.22
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	1 842 589.20	0.00	336 464.90
02 Services généraux			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	1 842 589.20	0.00	336 464.90
<b>TOTAL RECETTES</b>			
50 Immobilisations corporelles	1 770 689.20	0.00	263 464.90
56 Subventions d'investissements propres	71 900.00	0.00	73 000.00
<b>1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>			
<b>TOTAL RECETTES</b>	5 000.00	0.00	0.00
11 Sécurité publique			
<b>TOTAL RECETTES</b>	5 000.00	0.00	0.00
64 Remboursement de prêts	5 000.00	5 000.00	5 000.00
<b>2 FORMATION</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	5 852.40	0.00	9 693.00
21 Scolarité obligatoire			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	5 852.40	0.00	9 693.00
50 Immobilisations corporelles	5 852.40	0.00	9 693.00
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	30 452.20	140 000.00	20 456.95
34 Sports et loisirs			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	30 452.20	140 000.00	20 456.95
50 Immobilisations corporelles	30 452.20	140 000.00	20 456.95
<b>4 SANTE</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	0.00	0.00	15 000.00
42 Sauvetage			
<b>TOTAL RECETTES</b>	0.00	0.00	15 000.00
64 Remboursement de prêts	0.00	0.00	15 000.00

	Comptes au 31.12.21	Budget 2022	Comptes au 31.12.22
<b>6 TRANSPORTS</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	6 217.40	100 000.00	159 834.55
61 Circulation routière			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	6 217.40	100 000.00	159 834.55
50 Immobilisations corporelles	6 217.40	100 000.00	159 834.55
<b>7 PROT. ENVIRONNEMENT ET AMGNT DU TERRITOIRE</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	120 257.69	128 000.00	21 000.50
73 Gestion des déchets			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	113 450.74	128 000.00	0.00
50 Immobilisations corporelles	113 450.74	128 000.00	0.00
79 Aménagement du territoire			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	6 806.95	0.00	21 000.50
52 Immobilisations incorporelles	6 806.95	0.00	21 000.50
<b>TOTAL GENERAL</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	2 005 368.89	368 000.00	547 449.90
<b>TOTAL RECETTES</b>	5 000.00	0.00	15 000.00
	2 000 368.89	368 000.00	532 449.90



Objet	Date de la délibération	Crédit brut voté	Dépassement/(économie) sur le crédit	Dépenses brutes totales au 01.01.22	Dépenses de l'année	Dépenses brutes totales au 31.12.22	Total des recettes brutes au 01.01.22	Total des recettes au 31.12.22	Amortissements cumulés au 01.01.22	Amortissements cumulés planifiés 2022	Amortissements cumulés au 31.12.22	Amortissements supplémentaires cumulés au 01.01.22	Amortissements supplémentaires 2022	Amortissements supplémentaires cumulés au 31.12.22	Valeur comptable nette au 31.12.22	Valeur d'assurance
Collecteurs rue Centrale/crêt-de-la-Tour	08.02.2011	1 350 844.36	193 652.05-	1 157 192.31	0.00	1 157 192.31	0.00	0.00	386 681.31	38 526.00	425 207.31	0.00	0.00	0.00	731 985.00	0.00
Collecteurs RC20 tronçon Midi/Chapelle	02.11.2000	1 664 000.00	107 126.10-	1 556 873.90	0.00	1 556 873.90	0.00	0.00	1 179 771.90	53 871.00	1 233 642.90	0.00	0.00	0.00	323 231.00	0.00
Réfection collecteur route d'Hermance	27.01.2015	625 000.00	79 008.80-	545 954.15	0.00	545 954.15	0.00	0.00	113 418.00	17 938.00	131 356.00	0.00	0.00	0.00	414 598.15	0.00
Parascolaire groupé	30.01.2018	400 000.00	0.00	387 653.35	9 693.00	397 346.35	7 000.00	7 000.00	118 600.00	39 034.63	157 634.63	0.00	0.00	0.00	232 711.72	10 541 204*
Transformation salle communale	30.01.2018	6 374 000.00	480 724.26	6 591 259.36	263 464.90	6 854 724.26	95 060.00	95 060.00	209 298.00	209 298.00	418 596.00	17 468.00	0.00	17 468.00	6 323 600.26	6 670 000.00
Réfection des enrobés route de Chevrens	20.06.2017	415 000.00	2 072.05-	412 927.95	0.00	412 927.95	0.00	0.00	82 792.80	20 646.40	103 439.20	0.00	0.00	0.00	309 488.75	0.00
Etude aménagement quai et plage d'Hermance	19.01.2021	52 000.00	0.00	30 452.20	20 456.95	50 909.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50 909.15	0.00
Mise en place zone 20-30km Bourg-Dessus	22.09.2015	696 000.00	3 573.55-	692 426.45	0.00	692 426.45	0.00	0.00	279 719.45	45 855.00	325 574.45	274 000.00	92 852.00	366 852.00	0.00	0.00
Mise à jour du plan directeur communal d'Hermance	19.01.2021	105 000.00	0.00	0.00	21 000.50	21 000.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	21 000.50	0.00
Rénovation infrastructures TCH	10.12.2019	88 788.55	8 788.55	88 788.55	0.00	88 788.55	0.00	0.00	17 757.22	8 878.86	26 636.58	44 395.00	17 756.97	62 151.97	0.00	0.00
Salle communale - vestiaires et sanitaires	19.05.2009	456 845.46	0.00	456 845.46	0.00	456 845.46	0.00	0.00	248 444.46	23 156.00	271 600.45	162 124.00	23 121.00	185 245.00	0.00	Voir bien 42017
Travaux 1er train de mesures issu de l'étude de mobilité générale	16.11.2021	100 000.00	17 627.75	0.00	117 627.75	117 627.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	117 627.75	0.00
Construction Club House Tennis Club Hermance	10.05.2022	238 000.00	238 000.00-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coficoge part sociale		500.00	0.00	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	500.00	0.00
BCGe actions		300 210.00	0.00	300 210.00	0.00	300 210.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	300 210.00	0.00
SIG capital de dotation		47 100.00	0.00	47 100.00	0.00	47 100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	47 100.00	0.00
Etude générale mobilité Hermance	11.05.2021	57 000.00	8 575.80-	6 217.40	42 206.80	48 424.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	48 424.20	0.00
Subv Association les Amis de la Tour d'Hermance	13.04.2021	150 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subvention Fidu 2023	15.11.2022	82 500.00	82 500.00-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Eco-point enterré SC	16.06.2020	120 000.00	6 549.26-	113 450.74	0.00	113 450.74	0.00	0.00	11 345.07	11 345.07	22 690.14	0.00	0.00	0.00	90 760.60	0.00
Subvention FIDU 2022	16.11.2021	73 000.00	0.00	0.00	73 000.00	73 000.00	0.00	0.00	0.00	2 433.33	2 433.33	0.00	70 566.67	70 566.67	0.00	0.00
<b>si</b>		<b>13 386 999.82</b>	<b>363 917.06-</b>	<b>12 387 851.82</b>	<b>547 449.90</b>	<b>12 935 301.72</b>	<b>102 060.00</b>	<b>102 060.00</b>	<b>2 647 828.71</b>	<b>470 982.29</b>	<b>3 118 811.00</b>	<b>497 987.00</b>	<b>204 296.64</b>	<b>702 283.64</b>	<b>9 012 147.06</b>	



### Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net

Calcul :  $\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissements nets}}$  2018 : 100.01 2019 : 80.57 2020 : 43.92 2021 : 89.59 2022 : 161.21 Moyenne : 95.06



A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.

Remarque : Ce ratio supérieur à 100 indique que les investissements sont autofinancés.

### Dette brute par rapport aux revenus

La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.

Calcul :  $\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Dépenses totales}}$  2018 : 146.61 2019 : 144.09 2020 : 197.31 2021 : 189.23 2022 : 176.93 Moyenne : 170.83



Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Remarque : Ce ratio élevé doit être relativisé car une grande partie de la dette découle de l'acquisition de biens du patrimoine financier.

### Dette nette en francs par habitant

Ce ration correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.

Calcul :  $\frac{\text{Dette nette}}{\text{Population résidente permanente}}$

2018 : - 8688.04 2019 : - 8478.13 2020 : - 7022.89 2021 : - 14280.40 2022 : - 13799.97 Moyenne : - 10453.89



Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Une valeur négative représente une situation de patrimoine net, les actifs du patrimoine financier étant supérieurs aux engagements envers les tiers.

Remarque : Pour 2019, ce ratio est irrelevant, la commune étant dans une situation de fortune nette.

### Part des charges d'intérêts nets

La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimés en pourcentage des revenus courants.

Calcul :  $\frac{\text{Charges d'intérêts nets} \times 100}{\text{Revenus courants}}$  2018 : 2.12 2019 : 2.06 2020 : 2.34 2021 : 2.29 2022 : 2.38 Moyenne : 2.24



La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.

Remarque : Ce ration est jugé bon malgré une dette brute importante supérieure à 150 % des revenus courants.

### Proportion des investissements

La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.

Calcul :  $\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses totales}}$

2018 : 24.59 2019 : 43.59 2020 : 40.13 2021 : 33.40 2022 : 12.10 Moyenne : 30.75



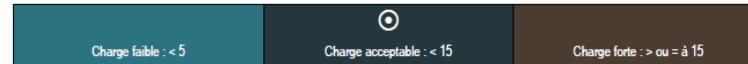
La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

Remarque : En moyenne sur 4 ans, l'effort des investissements de la Commune est important, mais il ralentit significativement en 2022.

### Part du service de la dette

La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimé en pourcentage des revenus courants.

Calcul :  $\frac{\text{Service de la dette} \times 100}{\text{Revenus courants}}$  2018 : 14.51 2019 : 12.04 2020 : 13.07 2021 : 14.52 2022 : 10.14 Moyenne : 12.86



Ce ratio donne des informations quant au fait de savoir dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements (= service de la dette) grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manœuvre budgétaire qui s'amenuise.

Remarque : Ce ratio a diminué en 2022 du fait de la baisse des amortissements ordinaires.

### Taux d'autofinancement

Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.

Calcul :  $\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenus courants}}$

2018 : 20.63 2019 : 38.55 2020 : 20.64 2021 : 30.54 2022 : 14.16 Moyenne : 24.90



Il indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.

Remarque : Ce ratio a diminué en 2022 car le résultat total du compte de résultats et les amortissements ont diminué par rapport aux années précédentes.

### Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.

Calcul :  $\frac{\text{Dette nette}}{\text{Revenus fiscaux}}$  2018 : - 283.66 2019 : - 209.80 2020 : - 194.32 2021 : - 152.25 2022 : - 368.35 Moyenne : - 241.68



Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.

Remarque : Ce ratio négatif est irrelevant car la commune est en situation de fortune nette.



	Budget	Comptes 31.12.22	%	Dépassements Au 31.12.22	Explications
<b>02. Services généraux</b>					
34. Charges financières	0.00	671.50	100	671.50	Corrections débiteurs années précédentes
38. Charges extraordinaires	0.00	93'687.67	100	93'687.67	Délibération 38.20-25 Amortissement complémentaire « rénovation des vestiaires de la salle communale » (23'156 F) Délibération 38.20-25. Amortissement complémentaire subvention FIDU (70'566 F)
<b>11. Sécurité publique</b>					
36. Charges de transfert	66'000.00	67'773	2.69	1'773.00	Charges de contrôle du stationnement (part variable en fonction des contraventions délivrées).
<b>21. Scolarité obligatoire</b>					
33. Amortissement du PA	38'000.00	39'034.63	2.72	1'034.63	Ajustement amortissement « Parascolaire groupé »
<b>34. Sports et loisirs</b>					
38. Charges extraordinaires	0.00	17'756.97	100	17'756.97	Délibération 38.20-25 Amortissement complémentaire pour la rénovation du revêtement des cours du TCH
<b>42. Sauvetage</b>					
31. Charges de biens et services	0.00	4'313.32	100	4'313.32	Surveillance bâtiment du Sauvetage
36. Charges de transfert	35'700.00	48'000.00	34.45	12'300.00	Annulation du solde de la dette du Sauvetage selon délibération 31.20-25
<b>59. Domaine social</b>					
36. Charges de transfert	12'000.00	22'952.45	91.27	10'952.45	Subvention extraordinaire de 10'000 F à la Chaîne du Bonheur en faveur de l'Ukraine. Fête indienne, repas pour les bénévoles (862.90) et surcoût location verres (89.55)
<b>61. Circulation routière</b>					
38. Charges extraordinaires	0.00	92'852.00	100	92'852.00	Délibération 38.20-25 Amortissement complémentaire Zone 20/30 km/h
<b>72. Traitement des eaux usées</b>					
31. Charges de biens et services	31'460.00	32'585.70	3.58	1'125.70	Hausse coût énergie et déprédations dans WC publics
<b>91. Impôts</b>					
31. Charges de biens et services	0.00	373'561.15	100	373'561.15	Augmentation de la provision sur reliquat.
36. Charges de transfert	106'353.00	125'416.70	17.92	19'063.70	Ajustement charge 3% pour la perception des impôts
<b>96. Administration de la fortune et de la dette ( Immeubles du PF)</b>					
31. Charges de biens et services	17'000.00	17'080.00	0.47	80.00	Frais divers sur loyer Epicerie
34. Charges financières	348'520	1'202'654.02	245.07	854'134.02	Réévaluation des immeubles du patrimoine financier
				1'483'306.11**	

\*\* Dont 204'296.64 F déjà votés, 373'561.15 de provision sur reliquat et 854'134 F de réévaluation du PF → CBS dus à l'activité de l'administration 51'314.32 (1%)



**Fondation du Vallon de l'Hermance**

Séance du mercredi 15 février 2023 à 18h30 à la mairie d'Hermance

**Présents :**

M. Jacques Bussat, membre  
Mme Amélie Cittadini-Naef, présidente  
M. Pascal Wassmer, maire commune d'Anières  
M. Christian Jorio, secrétaire  
M. Julien Monney, membre  
M. Philippe Tagliabue, adjoint commune d'Hermance  
M. Isaac Cowan Gore, trésorier

**Excusée :**

Mme Moriaud, maire commune de Chens sur Léman

**Ordre du jour :**

- 1) Validation comptes 2022
- 2) Travaux et entretien
- 3) Projets et propositions
- 4) Divers

**1) Validation comptes 2022**

Le trésorier présente les comptes 2022. Il y a une créance à A. Cittadini et une facture de C. Jorio, inscrite sous dette à court terme. A comptabiliser en 2023.  
Les comptes sont validés et seront envoyés aux membres avec le PV.

Pour le budget 2023, la commune d'Anières a validé l'augmentation de la subvention, de CHF 1600.- supplémentaire. Selon le maire d'Anières les conseillers municipaux sont reconnaissants du travail effectué par la fondation pour l'entretien du Vallon. Et il ajoute que si les communes devaient s'occuper de l'entretien dans sa totalité ça serait sûrement plus coûteux.

Pour Hermance le souci est de savoir pourquoi seules les communes payent. La commune souhaiterait que d'autres propriétaires participent à l'entretien. Raison pour laquelle l'augmentation de la subvention pour 2023 n'a pas été acceptée dans sa totalité.  
Il y a donc à nouveau un déséquilibre entre la participation d'Hermance et d'Anières à présent.

La présidente remercie les communes pour leur subvention 2023.

La présidente rappelle que les statuts définissent les buts de la fondation comme étant « la sauvegarde et le maintien à l'état naturel du vallon comme zone protégée d'intérêt public » et que « la fondation peut recevoir des subventions des pouvoirs publics ainsi que des dons, legs (...) »  
Les propriétaires ne sont pas tenus de participer à l'entretien du Vallon mais uniquement de leur parcelle.



Commune d'Hermance



On pourrait toutefois demander aux propriétaires de donner quelque chose pour l'entretien en expliquant le travail effectué par la fondation. La présidente rappelle qu'un appel aux dons avait été fait sur le site interne.

La fondation entretient la rivière et le chemin mais pas chez les privés.

L'Etat peut intervenir sur le lit de la rivière.

On pourrait solliciter des fonds telle que la Loterie romande.

Les pompiers peuvent intervenir pour tronçonner.

On peut aussi demander aux autres PC d'intervenir.

**2) Travaux et entretien**

C. Jorio expose les travaux effectués et à faire. Un grand arbre est tombé sur la parcelle de Monsieur Benoit, il a été coupé (photo) et un arbre est à élaguer chez lui également.

C. Jorio propose de contracter une assurance responsabilité civile pour se protéger des risques liés aux arbres malades qui tomberaient.

C. Jorio explique qu'il prépare avec la fondation officielle de la jeunesse (FOJ) le travail avec les chevaux.

La PC viendra en mars pour enlever les barbelés. Amélie contactera Thierry Vidonne pour informer de notre intervention sur le bas de leur parcelle.

C. Jorio va continuer à enlever les bouchons dans la rivière de temps en temps.

Corinne Dewey devra renouveler sa convention qui est renouvelable d'année en année. Elle a commencé à couper les bambous sur sa parcelle.

**3) Projets et propositions**

C. Jorio demande si les communes pourraient participer pour donner une aide administrative à la place de l'aide des cantonniers, afin de contacter les propriétaires. Anières a le fichier des propriétaires, il faudrait faire un publipostage.

La fondation va envoyer une lettre pour les informer de ce que fait la fondation et proposer une rencontre. Le bureau se chargera de faire la lettre.

Concours photo : I. Cowan-Gore propose de lancer un concours photos du Vallon, il informe que Vincent Meylan, propriétaire de Photo Verdaine peut offrir un prix pour le gagnant et exposer les photos au magasin.

Tagliabue rappelle qu'il y avait eu une proposition de concours photos dans le village et que l'on peut prendre contact avec eux.

Nous pourrions également faire une exposition à la galerie d'Anières.

Thème à trouver pour que ça représente l'identité du Vallon.

L'association la Coccinelle ([www.lacoccinelle-animations.ch](http://www.lacoccinelle-animations.ch)) qui propose des activités nature pour enfants a pris contact avec nous, le bureau la rencontrera.

La présidente informe de la dissolution de la Fondation Naef-Marion-Mayor et le versement des fonds au profit de la fondation du Vallon. Les démarches doivent s'effectuer avec la mairie d'Hermance. P. Tagliabue en prend note et fait le lien avec la mairie.

**4) Divers**

J. Bussat nous informe que les castors ont bien travaillé sur la partie en aval de la route de Thônol.

J. Monney nous informe qu'il n'y a plus beaucoup de poissons dans l'Hermance.

Le bureau se réunira en mars.

La séance est levée à 19h30.

Amélie Cittadini-Naef, présidente :

Christian Jorio, secrétaire :



### Fondation du Vieux Hermance

Fondation de droit privé, ayant son siège à Hermance et dont le but est d'encourager et de contribuer à la rénovation et au maintien en bon état d'entretien des bâtiments privés sis dans le village d'Hermance (Informations complémentaires à disposition à la mairie).

Sont considérés comme rénovations, au sens des statuts, tous les travaux visant à la conservation, la restauration, la transformation ou la restitution de tout ou partie de bâtiments privés existants.

En 2022 aucune demande de subvention n'a été soumise à la Fondation du Vieux Hermance.

Le total du bilan au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 54'210.43 contre CHF 54'196.88- en 2021.



### Fondation Naef-Marion-Mayor

Fondation de droit privé, ayant son siège à la Mairie d'Hermance, et dont le but est de:

- venir en aide à un habitant d'Hermance, résidant depuis cinq années au moins dans la commune, lequel se trouverait dans une situation économiquement ou socialement difficile;
- soutenir les activités du Club des Aînés d'Hermance, association ayant son siège à Hermance, ou tout autre groupement communal similaire;
- soutenir les activités de la "Fondation du vallon de l'Hermance", fondation de droit privé ayant son siège à Hermance, inscrite au registre du commerce.

La Fondation n'ayant eu aucune sollicitation pour une subvention pour l'année en cours, le budget 2023 sera basé sur celui de 2022.

Le total du bilan au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 30'098.75 contre CHF 30'464.75 en 2021.

